



Audience Recteur – OS élues au CTA (30/10/2020)

Reprise du 2 novembre : le mépris suite à la colère

Présents :

Administration : Mme Sophie Bejean (recteur de l'académie de Montpellier) – Mme Isabelle Chazal (Secrétaire Générale) – M. Michel Cédric (Directeur de Cabinet) - Mme Alma Lopes (Secrétaire Générale adjointe DRH) M. Julien Vasseur (SGA affaires générales et financières)

Organisations syndicales : FO - FSU - SNALC – UNSA

➤ Introduction de Mme la Rectrice

La rectrice remercie les OS d'avoir répondu présent, dans cette période doublement troublée, non seulement par la crise sanitaire, mais aussi par l'acte terroriste mené à l'encontre de notre collègue Samuel Paty.

Il est important de maintenir les écoles ouvertes, et d'éviter le passage en distanciel. Les élèves sont peu contaminants, et peu touchés par rapport au reste de la population. Nous passons néanmoins en protocole sanitaire stade 2. Il y aura mise à disposition prioritaire des tests (PCR et antigéniques) Co-vid pour les personnels de l'éducation nationale. Si les tests nasopharyngés antigéniques (dont le résultat est connu après 30 min) s'avèrent positifs, il faudra faire un test PCR pour valider le résultat. L'administration travaille déjà avec l'ARS pour pouvoir organiser la priorité dans les laboratoires, mais aussi organiser des tests au sein même des établissements

Concernant la sécurité, suite aux attentats ayant eu lieu hier à Nice, le pays est passé en alerte attentat maximale. Aussi des ajustements, liés à la sécurité anti-terroriste, seront apportés au protocole. La situation est extrêmement complexe puisqu'il s'agit de conjuguer le plus habilement possible les contraintes sanitaires et la défense de nos valeurs, nous y sommes très attachés.

Les syndicats souhaitent échanger sur ces deux axes majeurs, tant les incertitudes et incohérences vécues par les collègues sont grandes.

➤ Mise en place du confinement et du nouveau protocole sanitaire.

On reconfine la population, on considère que la 2^e vague sera beaucoup plus violente que la première, et pourtant le nouveau protocole sanitaire utilise encore des expressions telles que « quand c'est possible ». Le contenu est assez en contradiction avec ce qui est communiqué par le président et notre ministre sur les chaînes d'information.

S'il ne fallait retenir qu'un exemple : le brassage peut être impossible à empêcher, notamment au lycée ; la réforme a bien introduit de façon structurelle un brassage, que nous ne découvrons pas ce week-end ! Quel sens peut-on trouver à aller jusqu'à enfermer les citoyens chez eux mais à laisser les enfants aller à l'école, voire dans des cités scolaires comptant des milliers d'élèves ?

Il y a une vraie problématique de distanciation dans les classes ; en lycée, les effectifs entre 35 et 37 élèves sont courants... les OS demandent à pouvoir instaurer des demi-groupe. Malgré le discours introductif présentant ces élèves comme peu contaminants, des cas de jeunes patients lourdement touchés se multiplient, ce qui génère une grande inquiétude parmi les personnels.

Le durcissement du protocole concernant la distanciation sociale, qui était envisageable en juin avec 10-20% des élèves, semble complètement inapplicable à effectif complet.

Se pose également la question des masques. Les masques DIM ayant été mis de côté ; quid des capacités de réassort d'ici à lundi matin ? Certains chefs d'établissement n'ont pas encore reçu leur stock !

Le protocole précédent était moins exigeant en ce qui concerne l'entretien et la désinfection des locaux, et pourtant de nombreux établissements n'ont pas bénéficié du ménage nécessaire, faute de personnel (agents en maladie et non remplacés). Il y a déjà eu des débrillages, les OS préviennent Mme la rectrice que les personnels sont prêts à exercer leur droit de retrait si l'entretien et la désinfection des locaux n'est pas à la hauteur de la crise actuelle. Bien entendu, au vu des circonstances, si des personnels de l'éducation nationale tombaient malades après la reprise, demande est faite que le jour de carence soit enlevé.

Le nouveau protocole prévoit la fermeture des classes/établissements en cas de nombre important de contaminés. Remettre en place le suivi pédagogique numérique des élèves poserait la question du matériel : depuis le mois de mars, rien n'a été fourni par l'employeur aux enseignants. Plusieurs OS rappellent à l'occasion leur opposition ferme au cumul présentiel/distanciel.

Problèmes de calendrier des épreuves : nous partons pour un confinement d'au moins un mois, il faudrait peut-être considérer un report des épreuves et adaptation des programmes. Se pose également la problématique des PFMP, avec de grandes difficultés pour trouver des lieux de stage (en fonction du secteur d'activité dans lequel ils étaient prévus). Peut-être réfléchir à renvoyer les élèves au lycée ?

Réponses de Mme la rectrice :

Concernant les « clusters » éducation nationale, nous rappelons qu'ils ont pour la plupart été liés à des relâchements dans les gestes barrières au moment des repas (échanges conviviaux sans masques et sans distanciation, entre AED, enseignants...). Ces comportements, bien qu'humains, sont désormais proscrits par décret.

Le protocole sanitaire publié hier soir est connu des services depuis le mois de juillet. Cette version a été ajustée sur la question du port du masque (dès 6 ans désormais). Nous ne sommes pas dans l'improvisation.

Pour le masque sur les enfants de 6 ans, c'est sur avis de l'association des pédiatres de France que la décision a été prise. Il est prévu dans le protocole que sur avis médical, un enfant peut en être dispensé. Concernant les masques des personnels, elle indique qu'après lavage, les masques en tissus sont conformes...

Nous travaillons avec les collectivités, qui subissent aussi cette situation. Il faut faire remonter au chef d'établissement les situations anormales concernant le nettoyage des locaux (y compris au rectorat), afin de trouver ensemble des solutions. CHSCT exceptionnel mercredi, et CTSA à venir.

Nous communiquerons aux personnels dès que nous aurons toutes les informations en notre possession.

Depuis le début de l'été, nous savions que nous aurions probablement à faire appel à la continuité pédagogique à distance. Sans que cela ne soit un vœu de l'administration, l'académie s'est mobilisée à cet effet : actualisation du vademecum de continuité (cet après-midi), mise en place de la cellule de continuité... La problématique de la fracture numérique a aussi été prise en compte et du matériel informatique est prévu pour les familles. S'agissant des personnels (professeurs et administratifs notamment), deux cas de figure : les administratifs auront du matériel mis à disposition dans le cadre du télétravail, les enseignants eux, auront une prime numérique programmée dans le budget prévisionnel 2021. Mme la Rectrice se veut rassurante concernant les fermetures éventuelles : pas de cumul présentiel / distanciel.

Concernant la gestion des personnels vulnérables, un tableau très clair sera transmis très rapidement aux chefs d'établissements. Le rectorat attend d'avoir la liste des vulnérabilités actualisée.

Pour les agents parents d'enfants scolarisés, l'autorisation d'absence en cas de classe fermée pour les enfants est prévue par le décret, les agents de l'éducation nationale en bénéficieront aussi.

Le ministère a bien sûr anticipé les problématiques de calendrier pour les lycées. La prochaine réunion du comité de suivi de la réforme du lycée général aura lieu le 4 novembre et le sujet est sur la table. Le comité de suivi pour la voie professionnelle suivra.

En lycées professionnels, les périodes de stage sont absolument essentielles. Certaines activités/entreprises, sont fermées pendant la période de confinement. Les PFMP qui pourront avoir lieu seront maintenues. Pour les autres, soit adaptation du calendrier, soit adaptation de la durée de la PFMP pour ne pas pénaliser les élèves (comme l'an dernier, avec la collaboration des corps d'inspection).

Les positions du SNALC :

Ne pas avoir informé les collègues et les cadres de l'éducation nationale (chefs de services, chefs d'établissements) du protocole prêt depuis Juillet est pour le SNALC une faute grave. On les met dans une situation psychique impossible, pris entre la certitude qu'on se moque d'eux, et la volonté d'assurer leur mission correctement. Il y a peu d'harmonisation académique, et les directions sont seules face aux agents placés sous leur autorité. A deux jours de la reprise, ce n'est pas sérieux. L'inquiétude ambiante est exacerbée par la gestion ministérielle ; les collègues ne veulent pas être de la chair à canon, et ont besoin d'une communication institutionnelle harmonisée, cohérente, et rassurante.

Concernant les masques : le SNALC s'interroge sur le port du masque pour les enfants de 6 ans, alors que cela n'est pas obligatoire dans la société civile. N'y a-t-il pas une certaine dangerosité d'inhaler les gaz expirés toute la journée à cet âge, surtout lors des récréations, sans parler de la dangerosité psychique ?

Il insiste également sur la problématique des masques en tissus. Avant les vacances les DASEN ont annoncé être en cours de réapprovisionnement ; aura-t-on des masques non toxiques cette fois ? Les masques DIM ne sont plus autorisés par le ministère... le SNALC appelle les agents qui recevraient ce modèle à les refuser et à contacter la section départementale pour l'en informer.

Le SNALC rappelle à tous les personnels vulnérables qu'ils ont droit au télétravail ou à l'ASA, et qu'en cas de locaux mal nettoyés, ils peuvent saisir le registre SST de leur établissement. Il a également déposé un préavis de grève, visant à protéger les agents partout où l'institution sera incapable de le faire.

➤ Hommage à notre collègue Samuel Paty.

Tous les syndicats estiment bien entendu qu'un hommage à Samuel Paty est indispensable. L'hommage national et l'allocution du Président a été vibrant, et nous nous félicitons du projet d'hommage présenté par le ministre, en trois temps. Mais aujourd'hui le ministère fait un volte face qui a de quoi choquer : la séquence pédagogique dédiée à la liberté d'expression « pourra » avoir lieu, mais pas forcément lundi. Dans son mail envoyé aux personnels en même temps que se tenait cette visio, nous apprenons que finalement, les cours démarreront lundi à 8h comme d'habitude, alors que certaines mairies avaient déjà annoncé une reprise à 10h !

On nie le traumatisme des collègues, qui se réuniront de toute façon. Il est dommage qu'ils aient à le faire dans un contexte non institutionnel. Les OS comprennent la position délicate de Mme la rectrice, mais la demande de reprendre les cours à 8h, comme si de rien n'était, semble invraisemblable. Nous avons besoin de nous rencontrer, de nous recueillir. On ne peut pas imaginer cela : c'est odieux et pathétique. On n'a pas le droit à l'erreur sur ce point-là.

Une organisation se démarque en rappelant qu'elle aurait souhaité ne rien précipiter (elle ne voulait pas faire cela dès le lundi) et que les annonces du ministre posaient problème, surtout au vu de la crise sanitaire (élèves devant attendre 10h, livrés à eux-même)...

Réponses de Mme la Rectrice :

Concernant l'hommage à Samuel Paty, son organisation est très importante pour notre communauté éducative, et nous y sommes tous très attachés. La programmation temporelle est ajustée en raison d'évènements extérieurs (confinement et attentat à Nice), qui ont conduit à 3 réunions du conseil de défense cette semaine. Le pôle valeur académique a élaboré un livret de conseils et ressources pour pouvoir mettre en œuvre des séquences péda, organiser l'hommage... il est en ligne et a été transmis aux équipes de direction. Ce que l'on ne sait pas à l'heure actuelle, c'est comment les contraintes de sécurité intérieure vont modifier l'organisation du début de la journée de lundi. Si ajustement il y a, la décision sera prise dans l'intérêt de tous. La volonté du ministre est de tenir compte de ce qui a été préparé dans les établissements tout en apportant la souplesse nécessaire. Nous faisons totalement confiance aux enseignants pour organiser au mieux ce temps. Le temps pédagogique pour organiser l'échange avec les élèves sur ce thème doit être programmé avant la fin du mois de novembre, mais les équipes sont libres de choisir le moment qui leur semble le plus opportun.

Les positions du SNALC :

Le SNALC demande des explications concernant l'annonce faite il y a une heure, suite au conseil de défense. Il rappelle qu'il avait demandé une journée banalisée à la rentrée pour préparer un hommage réussi et ne pas revivre les protestations de 2015. Que penser de ce cafouillage supplémentaire ; certaines mairies ont déjà prévenu les parents d'élèves que les cours ne reprendraient qu'à partir de 10h... encore une fois ce n'est ni sérieux, ni à la hauteur de la mémoire de notre collègue.

Il interroge également Mme la rectrice sur le guide déjà envoyé aux personnels par certains chefs d'établissement. Dans la séquence pédagogique proposée, page 6, il est indiqué, qu'en cas de difficulté avec un élève lors de l'hommage à M.Paty, il serait du rôle de l'enseignant (éventuellement accompagné d'un collègue), de recevoir les parents... Le SNALC considère que c'est au chef d'établissement d'assumer ce délicat entretien. Les professeurs n'ont ni la formation, ni l'autorité pour gérer ce type de conflit, que nous savons potentiellement dangereux désormais...